

# P REMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### MAINTIEN DANS L'EMPLOI OU RETOUR AU CHÔMAGE À L'ISSUE D'UN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI : LE POIDS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

•••••  
• Au cours de l'année 1996, le contrat initiative emploi (CIE) a été largement remanié afin d'être recentré sur les personnes les plus éloignées de l'emploi. Or, la réinsertion de ces nouveaux bénéficiaires, si on la compare à celle de salariés recrutés également en CIE un an plus tôt, s'est améliorée. Ce phénomène s'explique en grande partie par l'effet favorable de la conjoncture économique, très dynamique sur toute l'année 1999. Ainsi, la part des emplois occupés chez le même employeur à la suite d'un CIE a nettement progressé, passant de 42,8 % à 50,4 % en un an. Dans le même temps, la fréquence des ruptures de contrat, notamment de contrat à durée indéterminée (CDI), a suivi un mouvement inverse, diminuant de 28 % à 24 % ; de plus, le départ de l'entreprise relève plus souvent qu'auparavant d'une décision du salarié.

• Cependant, cette amélioration s'est inégalement diffusée à l'ensemble des bénéficiaires. Les publics les plus en difficulté, ceux dont l'ancienneté de chômage dépasse deux années avant l'entrée en CIE, n'ont pu autant tirer parti que les autres du contexte économique plus dynamique.

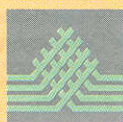
• Au total, les trois quarts des personnes entrées en CIE trois ans plus tôt occupent un emploi en décembre 1999 et moins de 20 % sont de nouveau au chômage.

• Enfin, la moitié des bénéficiaires estiment que le passage en CIE a eu un effet positif sur leur parcours professionnel et cela, indépendamment de leur situation au moment de l'interrogation.

L'observation, à douze mois d'intervalle (décembre 1998 et décembre 1999), de deux cohortes de bénéficiaires de contrat initiative emploi (CIE) trois ans après leur entrée en mesure, permet de mesurer les conséquences d'une modification réglementaire du dispositif sur la situation professionnelle de ses bénéficiaires (encadré 1). Par rapport au public éligible au CIE dans sa version initiale, les demandeurs d'emploi entrés en CIE en décembre 1996 présentent, en proportion, des profils plus souvent marqués par des difficultés de réinsertion (encadré 2).

À cet environnement législatif différent viennent s'ajouter des éléments de contexte économique. L'année 1999 voit augmenter particulièrement les créations d'emplois et s'accélérer la réduction du chômage (1). Pour les bénéficiaires d'un CIE en 1996, le processus de réinsertion s'est ainsi déroulé

(1) - Voir « L'emploi et le chômage en 1999 ». Premières Synthèses, 2000.06 - n°26.1, MES-DARES.



dans une période où la croissance de l'activité économique a eu un effet plus favorable sur l'emploi que pour leurs prédécesseurs. C'est dans ce contexte que les trajectoires professionnelles des personnes embauchées en CIE en 1996 sont ici observées et comparées avec celles des personnes embauchées un an auparavant.

### Des recrutements en CDI toujours majoritaires, dont profitent peu les bénéficiaires du RMI et les plus jeunes

Conformément à ce qui était attendu de la modification du régime de l'aide, la part des publics en difficulté dits « prioritaires » s'est accrue à partir de 1996 (37 % en 1996, 9 % en 1995) aux dépens de celle constituée par les demandeurs d'emploi qui présentent la condition minimale d'éligibilité (ancienneté de chômage d'au moins 12 mois dans les 18 derniers mois). La part des jeunes en CIE a progressé passant de 18,3 % à 23,6 %, notamment avec l'ouverture de la mesure à ceux qui ont un faible niveau de formation. Le recentrage du dispositif a également contribué à augmenter la part des plus de 50 ans ainsi que celle des bénéficiaires du RMI, en hausse de plus de cinq points. Ces publics prioritaires se caractérisent par une forte présence masculine, en particulier parmi les bénéficiaires du RMI (trois sur quatre). Les personnes reconnues handicapées et celles peu diplômées voient, cependant, leur part diminuer (encadré 1).

Les contrats à durée indéterminée (CDI) sont très majoritaires (63 %) bien qu'un peu moins nombreux qu'en septembre 1995 (67 %). Près d'un quart des bénéficiaires (24 %) a été embauché sur un contrat à durée déterminée de 13 à 24 mois et 13 % sur un contrat de 12 mois.

Tableau 1  
Une analyse du salaire en CIE  
Probabilité d'appartenir au quart de la population la mieux rémunérée

Modalités des variables introduites dans le modèle	Probabilité estimée	Écart/réf. : variation de probabilité entraînée	Degré de significativité
Constante .....	34,3%		**
Sexe			
Femme .....	19,9%	-14,4	***
Homme .....		réf.	
Bénéficiaire du RMI			
Oui .....	42,1%	7,8	*
Non .....		réf.	
Travailleur handicapé			
Oui .....	35,0%	0,7	*
Non .....		réf.	
Bénéficiaire de l'ASS			
Oui .....	24,8%	-9,5	*
Non .....		réf.	
Âge du salarié			
Moins de 26 ans .....	15,8%	-18,5	***
26 à 29 ans .....	22,8%	-11,5	**
30 à 39 ans .....		réf.	
40 à 49 ans .....	39,4%	5,1	*
50 ans ou plus .....	51,7%	17,5	***
Ancienneté de chômage			
0-12 mois .....	20,6%	-13,7	***
13-23 mois .....		réf.	
24-35 mois .....	23,5%	-10,8	***
36 mois ou plus .....	15,2%	-19,1	***
Niveau de diplôme			
Aucun diplôme .....	41,3%	7,0	*
CAP / BEP .....		réf.	
BAC .....	27,5%	-6,8	*
> BAC .....	54,2%	19,9	***
CSP emploi CIE			
Ouvrier non qualifié .....	7,0%	-27,3	***
Ouvrier qualifié .....	26,7%	-7,6	*
Employé .....		réf.	
Agent de service .....	13,0%	-21,3	***
Profession intermédiaire .....	31,0%	-3,3	*
Cadre .....	61,3%	27,0	***
Durée du contrat			
CDD de 12 mois .....	25,5%	-8,8	**
CDD de 13 à 24 mois .....	22,6%	-11,7	***
CDI .....		réf.	
Type de contrat			
Temps partiel .....	42,8%	8,5	**
Temps complet .....		réf.	
Taille de l'entreprise			
0-4 salariés .....		réf.	
5-9 salariés .....	62,0%	27,7	***
10-19 salariés .....	57,4%	23,1	***
20-49 salariés .....	55,2%	20,9	***
50-199 salariés .....	39,4%	5,1	*
200 salariés ou plus .....	59,9%	25,6	***
Activité de l'entreprise			
Agriculture .....	47,5%	13,2	*
Commerce .....		réf.	
Industrie .....	47,5%	13,2	**
Construction .....	47,0%	12,7	**
Services aux entreprises .....	55,7%	21,4	***
Services aux particuliers .....	31,2%	-3,1	*
Autres .....	46,5%	12,2	**

\*\*\* très significatif. \*\* significativité moyenne. \* peu ou pas significatif.

Lecture : la probabilité d'appartenir au quart des bénéficiaires les mieux rémunérés est de 34 % pour un individu présentant toutes les caractéristiques de référence (homme de 30 à 39 ans, titulaire d'un CAP ou d'un BEP, employé en CDI à temps complet...). Le fait d'être une femme diminue cette probabilité d'un peu moins de 15 points. Les effets peuvent se cumuler. Ainsi, pour un individu âgé de plus de 50 ans et titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la probabilité augmente de 17,5+19,9 points par rapport à la situation de référence : elle vaut alors 71,4%.

Source : MES-DARES, Panel de bénéficiaires de politiques d'emploi.

